

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

2 – AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DE M. JEAN BEDIN - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de la « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public, situées dans la Citadelle, à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du site.

Dans ce cadre, la ville de Blaye a signé une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels avec la SARL LE BASTION le 4 décembre 2018 pour l'occupation des casernements situés au 3 avenue du 144^{ème} RI et 1-3 rue du Bastion Saint Romain.

M. Jean BEDIN, gérant de la SARL LE BASTION, a souhaité dissoudre la SARL LE BASTION et exploiter les casernements en son nom propre. Par une délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°1 à la convention pour autoriser la modification du nom du bénéficiaire. L'avenant n°1 a été signé le 10 juin 2020.

M. Jean BEDIN étant décédé, son fils, M. Jérémy GUILLOT, a souhaité conserver les droits inhérents à la convention d'occupation et ainsi poursuivre son exécution par le biais de la SARL LE BASTION qui n'avait pas été dissoute. Par une délibération du 23 mars 2021, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°2 à la convention pour autoriser la modification du nom du bénéficiaire. L'avenant n°2 a été signé le 06 avril 2021.

Depuis, M. Jérémy BEDIN a souhaité dissoudre la SARL LE BASTION pour exploiter les casernements de la Citadelle en son nom propre : BEDIN GRAVELAT.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à la signature d'un nouvel avenant afin d'intégrer cette modification.

Ainsi, l'avenant n°3 propose donc de remodifier le nom du bénéficiaire au profit de BEDIN GRAVELAT, micro-entreprise au capital de 51 000€, ayant son siège social à la Citadelle de Blaye – rue du 144^{ème} RI 33390 Blaye, immatriculation n°909 126 252 au RCS de Libourne, représentée par son gérant Monsieur Jérémy Laurent BEDIN GRAVELAT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention ainsi

que tous les documents y afférents.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 15 mars 2022 et a émis un avis favorable.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67738A-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

